



## Traité Betsa

### Michna 3 - Chapitre 3

בהמה מסוכנת לא ישחוט, אלא אם כן ידוע שהוא יכול לאכול ממנה כזית צלי מבעוד יום; רבי עקיבה אומר, אפילו כזית חי מבית טביחתה. שחטה בשדה, לא יביאנה במוט ובמטה; אבל מביאה בידו אברים אברים.

On ne peut abattre une bête qui risque de mourir que s'il reste, dans la journée, le temps d'en manger le volume d'une olive (Kazayit), grillé. Rabbi 'Akiva dit : « même Kazayit [de viande] crue prélevé près de l'endroit de la jugulation ». Si on l'a abattue dans les champs, on ne la transportera pas [suspendue] à une perche [à deux personnes], mais on l'amènera morceau par morceau, à la main.



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)